

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- **à la demande de** : PCE Services (Céline MARBOEUF)
145 rue de la Maladière
42120 PARIGNY
- **pour le compte de** : VENDÉE NUMÉRIQUE
123 boulevard Louis Blanc
85000 LA ROCHE SUR YON
- **Ets chargée des travaux** : PCE Services et ses partenaires sous-traitants
145 rue de la Maladière
42120 PARIGNY
- **Pour le chantier** :
 - Lieux des travaux* : 35 rue Georges Clemenceau
 - Objet des travaux* : Déploiement fibre optique
 - Date des travaux* : Du 22/04/2024 au 21/07/2024
 - Durée des travaux* : 90 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** La reprise du béton désactivé se fera sur toute la zone hachurée en vert sur la photo au verso de la présente autorisation. Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 16 avril 2024

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques